



Le Folgoët Infos

Keleier Ar Folgoad

VENDREDI 29 MAI 2020

Memento

- *Cabinet d'infirmiers **Gisèle Cornec, Thomas, Loaec, Tanguy**, 14 route de Lannilis (02.98.83.38.06 / 06.82.20.48.20)
- *Cabinet d'infirmier **Sylvie Cornec**, 19 résidence de l'Oratoire (09.54.24.83.00 / 07.68.19.08.21)
- *Cabinet d'infirmiers **D. Manceau**, Kergolestroc (02.98.83.31.07 / 06.67.35.44.90)
- *Taxi Ar Folgoad : 06.98.23.58.48. Conventionné CPAM toutes distances 7jrs/7.
- *Pharmacie: 02.98.83.17.05 – Service de Garde : 3237

Ce bulletin d'information sera uniquement diffusé sous format électronique sur le site de la commune (lefolgoet.fr) et sur la page facebook.

Les personnes qui souhaitent le recevoir, ainsi que les futurs bulletins communaux hebdomadaires, sur leur boîte mail sont invitées à nous transmettre leur demande par mail (mairie.le-folgoet@wanadoo.fr) en indiquant leur nom/prénom et adresse. (Merci également de préciser si d'habitude le bulletin communal est distribué dans la boîte aux lettres).

Informations municipales

MAIRIE

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ☎02.98.83.01.92
mairie.le-folgoet@wanadoo.fr www.lefolgoet.fr

Port du masque obligatoire

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires : lun (8H45/11H45 – 13H45/16H45) ; mar, jeu et ven (8H45/11H45).
Fermée le mercredi et le samedi. ☎02.98.83.59.00

Le retrait des instances se fait obligatoirement sur présentation d'une pièce d'identité et éventuellement de la procuration.

Le service urbanisme reçoit **uniquement le matin (sauf le mercredi)** entre 8H30 et 12H30 (sauf le mercredi).
Possibilité de contact par mail à mairie.le-folgoet@wanadoo.fr ou par téléphone.

L'accès à la mairie se fait UNIQUEMENT avec respect du protocole sanitaire mis en place :

- ☞ 3 personnes sont accueillies simultanément dans le hall de la mairie.
- ☞ Port du masque obligatoire (dans le cas contraire refus d'accès à la mairie),
- ☞ Désinfection des mains obligatoire avec le gel hydroalcoolique mis à disposition à l'entrée,
- ☞ Chaque usager apportera son stylo noir.
- ☞ Un sens de circulation à l'intérieur de la mairie est mis en place :
 - entrée par la façade principale
 - sortie par la salle du conseil municipal

Merci de respecter ce protocole sanitaire pour le bien-être de tous.



Pensez à apporter votre stylo

Recensement du citoyen – Les jeunes gens, garçons et filles, doivent se faire recenser **entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire** (se présenter en mairie avec le livret de famille et une pièce d'identité). Une attestation de recensement sera ainsi délivrée par la mairie.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC) et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Pour pouvoir vous inscrire à un examen (BEP, Baccalauréat, ...) soumis au contrôle de l'autorité publique, vous êtes tenu de présenter : avant vos 18 ans : l'attestation de recensement ou le document attestant de votre situation au regard de la JDC ; 18 à 24 ans : un document attestant de votre situation au regard de la JDC. Pour pouvoir vous inscrire à l'examen du permis de conduire : avant 17 ans : pas de justificatif à fournir, de 17 à 24 ans : vous devez présenter un document attestant de votre situation au regard de la JDC, à partir de 25 ans, vous n'avez plus à fournir de justificatif.

Communauté des communes – Facturation eau/assainissement – Vous avez la possibilité de régler votre facture eau/assainissement à échéance du 30 mai 2020 par TIPI (titres payables par internet). Pour cela connectez-vous sur le site internet de la commune <http://www.lefolgoet.fr/votre-mairie/paiement-en-ligne-tipi/> et suivez la démarche en ligne.

Inscription à l'école Paul Gauguin

En raison de la crise sanitaire, l'école ne peut recevoir les familles dans les locaux. Les visites ne sont donc pas possibles, jusqu'à nouvel ordre.

Pour pallier à ce manque, nous vous proposons un entretien téléphonique personnalisé. Merci pour cela de nous contacter pour convenir d'un RDV avec la directrice et pour les petites sections, avec l'enseignante de la classe. Les informations et des feuilles d'inscription sont disponibles sur le site de l'école à l'adresse suivante : <http://www.ecole-paul-gauguin-le-folgoet.ac-rennes.fr/> dans la rubrique « Renseignements pratiques ». Vous pouvez aussi nous transmettre (voie postale ou mail) une photo ou une copie le livret de famille, le carnet de santé et le certificat de radiation en cas de changement d'école. Les demandes d'inscription sont destinées aux familles qui résident au Folgoët ; pour toute autre situation, il faut s'adresser préalablement à la mairie.

Demande de subventions par les associations

Les associations souhaitant faire une demande de subvention sont invitées à télécharger le [dossier](https://www.lefolgoet.fr/pour-vous-distraire/les-associations/demande-de-subvention/) sur le site internet de la commune et à le déposer en mairie dûment complété et accompagné des pièces justificatives avant le 15 JUIN 2020.

Les dossiers incomplets ou reçus hors délais ne seront pas étudiés

Bibliothèque municipale - Levraoueg

Phase 2 : Retrait de documents 3 possibilités pour réserver un document

✓ **Sur le catalogue en ligne** : https://folgoet.c3rb.org/opac_net/default.aspx : connectez-vous à votre compte et faites votre recherche. Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le bouton "Réserver". Vous recevrez ensuite un mail quand vos documents seront prêts et vous pourrez choisir un créneau pour venir les chercher.

✓ **Par mail** (bibliotheque.le-folgoet@orange.fr) : vous nous indiquez les titres ou les auteurs que vous souhaitez ou le thème que vous voulez (terroir, albums pour enfant, premières lectures...).

✓ **Par téléphone** (02-98-21-15-46) : laissez un message avec votre numéro de téléphone et nous vous rappellerons. Nous verrons ensemble ce que nous pouvons choisir pour vous.

Horaires des retraits ou retours pour la semaine du 26 au 31 mai : mar, jeu, ven : 17h/19h, Mer, sam, dim : 10h/12h.

Vie Paroissiale - Buhez ar barrez

02 98 47 93 79 - sanctuaire@ndfolgoet.fr 02 98 83 00 43 - secretaire@ndfolgoet.fr

Fête de la Pentecôte

Les messes dans les églises reprennent, dans le respect des gestes barrières : port du masque obligatoire, une seule porte ouverte, lavage des mains à l'entrée et la sortie, distances de sécurité et, donc, nombre de places limité. Il est recommandé d'arriver avant l'heure. Pour la Pentecôte, les messes débuteront par la bénédiction des rameaux, que chacun aura apportés. Elles auront lieu à Ploudaniel, samedi 30 à 18h30 ; dimanche 31 à 9h30 et 11h ; au Folgoët, dimanche à 18h.

Chez nos voisins - Ha tro-war-dro

Communauté des communes

Pour consulter les dernières actualités concernant l'ensemble des services de la Communauté Lesneven Côte des Légendes (déchets, eau/assainissement, urbanisme, économie...). Rendez-vous sur www.clcl.bzh ou www.facebook.com/clcl.bzh

✳️ **Piégeages des frelons asiatiques** - Les reines de frelons asiatiques commencent à sortir de leur confinement hivernal. C'est la période idéale pour le piégeage, et ce jusqu'à début juin, pour limiter la prolifération des frelons asiatiques et assurer la protection de nos abeilles.

Réaliser votre piège à Frelon !

Prenez une bouteille d'eau dans laquelle vous faites 2 trous de 1 cm pour l'entrée des frelons, ou placez sur le goulot un des capuchons jaunes fournis par la Communauté de Communes en 2018. Dans ce piège, vous utiliserez un mélange 1/3 de bière brune, 1/3 de vin blanc (répulsif pour les abeilles) et 1/3 de sirop de cassis, de grenadine ou de fraise... Placer le piège à 1m / 1.50m à proximité d'arbres ou arbustes à fleurs (camélia, prunus...). Renouveler le mélange tous les 10 à 15 jours, sans laver le piège : les phéromones laissées par les frelons capturés attirent les autres frelons asiatiques.

En présence d'un nid, prenez contact avec la mairie de votre commune, le référent interviendra et demandera l'intervention d'un prestataire si nécessaire. Pour rappel, la Communauté de Communes prend en charge la destruction des nids de frelons asiatiques.

✳️ **Déchetterie** - Suite à l'arrêté préfectoral du 13 mai abrogeant l'arrêté du 20 avril, l'accès à la déchetterie est de nouveau sans restriction. Plus besoin d'attendre la date correspondant au numéro de sa plaque d'immatriculation. Pensez à vous munir de votre carte d'accès aux points d'apports volontaires pour activer les barrières mises en service à l'entrée du site. Le temps d'attente actuellement estimé pour accéder au site de la déchetterie est de 1H créant ainsi un bouchon sur la D788. La CLCL fait donc appel au bon sens de chacun et préconise, d'attendre le retour à plus de fluidité et de remettre sa venue à plus tard lorsque l'on constate un bouchon. **Horaires** : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h45.

✳️ **Conciliateur de justice** - Reprise des permanences vers la fin mai, au centre socioculturel. Vous pouvez joindre M. Quémeneur à l'adresse : charles.quemeneur@conciliateurdejustice.fr, ou par téléphone ☎ 02.98.21.11.77 qui fera suivre vos coordonnées téléphoniques.

✳️ Transports scolaires 2020/2021

- **ÉCOLES PRIMAIRES** - Les familles souhaitant réinscrire leurs enfants au transport scolaire pour les écoles primaires recevront prochainement par courrier la fiche d'inscription pour l'année 2020-2021. Ce document est à compléter recto/verso puis à renvoyer par courrier (12 boulevard des frères lumière 29260 Lesneven) ou mail (contact@clcl.bzh). Pour une 1ère inscription, contacter la clcl.

- **COLLÈGES ET LYCÉES** - Contrairement aux années précédentes, les inscriptions scolaires pour la rentrée 2020/2021 s'effectuent désormais auprès de la Région Bretagne. Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site <https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires> rubrique « Finistère ». Vous **avez jusqu'au 15 juillet** prochain pour effectuer votre inscription. Attention, passé ce délai, une majoration de 30€ sera appliquée. Si vous avez des questions, vous pouvez contacter la centrale d'appels régionale BreizhGo au 02.99.300.300 (prix d'un appel local). Cette centrale traite pour le Finistère uniquement, les questions liées aux transports scolaires.

✳️ Info relative aux déclarations de revenus

Si vous souhaitez un accompagnement pour effectuer votre déclaration, il est possible de demander un RDV téléphonique avec un agent des finances publiques, en appelant le 0809 401 401, ou en sollicitant un RDV sur www.impots.gouv.fr via la rubrique « contact » ou via l'espace personnel.

ARUM SAUVAGE : Dim 7/06 : fête des mères ! Pensez à vos commandes ! Pour respecter les consignes sanitaires et éviter les files d'attente, passez vos commandes par téléphone avec retrait en magasin ou par livraison (privilégiez le samedi). Faites votre choix de fleurs sur facebook arum sauvage fleuriste et fleurs.



Petites annonces



NOUVEAU COMMERCANT SUR LA COMMUNE

Institut de beauté « **BELISEA ESTHETIQUE** » au 6 ter la Croix Rouge (Rond-Point).
Valérie vous accueille du lundi au samedi sur RDV. ☎02.98.40.73.65 / 06.79.75.04.47 www.bellisea.com

Emploi

Maison de l'emploi - Pour vous accueillir dans le respect des consignes sanitaires, la maison de l'emploi reçoit sur rendez-vous uniquement. Nous restons disponible par téléphone au 02.98.21.13.14 (ou au 07.49.15.46.92), ou par mail à l'adresse suivante : maison.emploi.lesneven@wanadoo.fr

La commune de Plouider recrute

A compter du 1er décembre 2020, un adjoint administratif polyvalent pour la gestion de l'agence postale à temps non complet (18h30/semaine du mardi au samedi matin). Missions principales : Gestion de l'agence postale. Le poste sera basé à la Mairie et l'agent recruté sera amené à effectuer des opérations courantes à l'accueil de la Mairie : accueil physique et téléphonique, formalités administratives diverses et travaux de secrétariat. Les candidatures comprenant une lettre manuscrite et un CV sont à adresser à M. le Maire - Place Saint-Didier - 29260 Plouider pour le 12 juin 2020. Fiche de poste détaillée disponible sur le site de la commune de Plouider : www.plouider.fr